



Rachat par le locataire de sa maison louée à ses propriétaires divorcés et en désaccord

Par **epla2019***, le **11/07/2019** à **04:09**

Bonjour,

Je suis locataire d'une maison dont les propriétaires divorcés veulent vendre. Le bail se termine dans 2 ans. Une demande orale a été faite par les deux propriétaires pour connaître nos intentions pour acheter. L'un des époux nous a proposé un prix en nous demandant de ne pas en informer l'autre époux. Comment, en tant que locataire :

- 1/ obtenir une estimation sur le prix réel du bien loué ?
- 2/ procéder pour informer notre volonté de rachat de ce bien aux deux propriétaires domiciliés dans deux lieux différents ?
- 3/ comment procéder à la négociation sachant que le couple de propriétaires est en désaccord ?
- 4/ et quels sont nos éléments de négociation pour convaincre les deux propriétaires ?

Merci pour votre aide et conseils

Par **Tisuisse**, le **11/07/2019** à **08:50**

Bonjour,

Votre bailleur doit vous faire une demande officielle de rachat par LR/AR (seul moyen de preuve en cas de problème), avec indication du prix qu'il souhaite (prix net vendeur identique au prix prévu par les agences dans les annonces immobilières, donc hors frais d'agences) faute de quoi, vous pouvez rester dans les lieux, les acquéreurs potentiels achèteront un bien occupé, ce qui en diminue fortement sa valeur.

Vous pouvez demander à des agences immobilières (ou sur internet) ou au notaire, une estimation de la valeur de cette maison "au prix du marché". Vous aurez ainsi une idée de cette valeur et de la marge de négociation possible.

En cas d'accord, je vous conseille vivement de prendre votre notaire et non celui du vendeur, afin d'éviter toute interférence due aux problèmes du divorce.